



CGSP - Quelle France dans 10 ans ?

Atelier « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? »

Contribution de France Nature Environnement

Propositions pour mettre en œuvre la transition écologique

Les crises auxquelles l'humanité est actuellement confrontée procèdent toutes d'un modèle économique qui s'appuie sur la consommation comme moteur de la croissance. Or, la consommation des ressources naturelles touche aujourd'hui ses limites physiques avec la conjugaison de l'augmentation de la population mondiale et du niveau total de consommation (notamment avec l'avènement des pays dits « émergents » comme la Chine). Le renchérissement du prix de l'énergie suit une courbe quasi-parallèle à celle de la dette dans les pays dits développés, ce qui signifie assez clairement que maintenir notre modèle de développement dans un monde qui a profondément changé ne peut se faire qu'en fonctionnant à crédit, à la fois vis-à-vis des ressources naturelles et vis-à-vis des finances publiques. Si les pays dits développés s'obstinent à vouloir retrouver la croissance via la relance de la consommation, ils ne peuvent que se heurter aux murs des réalités. Dans ce contexte, la transition écologique que nous appelons de nos vœux est une piste de réforme à engager fermement et au plus vite, faute de quoi la situation économique, écologique et sociale deviendra incontrôlable.

De l'importance du cadre conceptuel : croissance, soutenabilité, prospérité ?

Elaborer une vision de la France à moyen terme nécessite d'établir en premier lieu un cadre conceptuel en cohérence avec les objectifs politiques que l'on souhaite atteindre.

Dès lors, lorsque le CGSP propose de réfléchir à la question « Quelle soutenabilité pour notre modèle de croissance ? » dans le cadre de l'exercice « Quelle France dans 10 ans ? », plusieurs questions se posent d'emblée. Quelle soutenabilité ? Quel modèle ? Quelle croissance ? Soutenabilité de quoi ? Croissance de quoi ?

Le terme de soutenabilité renvoie directement à la notion de développement durable, et donc à la question majeure de la transition écologique. Or, la notion de transition écologique s'élabore aujourd'hui dans un cadre plus large que celui de la simple croissance économique, plus large que celui de la « croissance verte » et plus large même que celui de la croissance « soutenable ».

Associer les termes « croissance » et « soutenable » peut en effet poser question. La croissance économique, c'est-à-dire la croissance du PIB, repose sur une consommation accrue des ressources naturelles et elle produit des effets néfastes sur l'environnement toujours plus importants (pollution de l'air, de l'eau, des sols par exemple). Le passif écologique lié à notre « modèle de croissance » est aujourd'hui exorbitant et la pression des activités productives sur la nature et l'environnement toujours plus forte.



Adopter comme postulat de base l'idée selon laquelle la croissance du PIB constitue le bon modèle et le bon horizon économique pour notre société revient alors à nier deux faits : le fait qu'une croissance économique illimitée est incompatible avec la protection viable de la nature et de l'environnement, et le fait que l'on constate la faiblesse voire l'absence de croissance dans de nombreux pays occidentaux.

Nous faisons le constat que le système actuel ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins de nos sociétés. Il apparaît dès lors urgent d'adopter un cadre de pensée plus large et de produire une réflexion nouvelle axée sur la notion de **prospérité, mêlant transition écologique et mise en perspective du dogme de la croissance économique.**

Ce nouveau cadre conceptuel ne repose pas sur l'objectif d'une croissance du PIB mais bien sur le respect des limites écologiques de la planète et sur une organisation économique et sociale renouvelée, garantissant à tous la satisfaction des besoins (besoins matériels de base et besoins immatériels), l'accès au travail décent et la dignité des conditions de vie.

De l'importance des constats

Il est crucial également de faire les bons constats, et en particulier de ne pas réduire le problème écologique au seul changement climatique, aussi grave, réel et inquiétant soit-il.

Outre l'épuisement des ressources non renouvelables (ressources fossiles ou minérales par exemple), le problème posé par notre modèle de développement concerne également une pollution massive et une artificialisation des sols galopante, l'épuisement et l'altération de ressources telles que l'eau ou les ressources halieutiques sauvages, une qualité de l'air très dégradée, et une pression sans précédent exercée sur la biosphère (perte de biodiversité, écosystèmes, espèces et habitats). Autrement dit, **même les ressources renouvelables viennent à manquer.**

La crise écologique et environnementale majeure que nous connaissons a des répercussions non seulement sur les **fonctions de régulation globale de la planète**, qui sont gravement altérées (changements climatiques et augmentation des événements climatiques extrêmes par exemple), sur **les ressources naturelles**, sur la **biodiversité** et les **écosystèmes**, mais également sur **la santé humaine** (exposition aux polluants dans l'eau et dans l'air, aux perturbateurs endocriniens et autres substances chimiques, ainsi que nuisances sonores et expositions aux ondes électromagnétiques par exemple) et sur **l'organisation de nos sociétés** (accroissement des inégalités, dégradation des conditions de vie, précarisation, crises alimentaires, accroissement des risques industriels, déplacements massifs de populations, crises majeures et conflits liés à l'accès aux ressources).

Il est aujourd'hui fondamental d'**affirmer clairement le lien existant entre les crises économiques, écologiques, sociales, sanitaires et géopolitiques** que nous traversons, symptômes douloureux d'une véritable « impasse de société ».



Il est également essentiel de mettre en lumière **les coûts de l'inaction**¹. Des travaux conséquents ont déjà été menés en ce sens. Nicholas Stern a publié en 2006 un rapport sur l'économie du changement climatique. Il estime que les coûts de l'inaction s'élèvent à 5% du PIB mondial chaque année et pour toujours, pouvant même atteindre 20% du PIB mondial annuel, en fonction des risques et impacts retenus dans l'analyse. Stern estime à l'inverse que 1% du PIB mondial investi chaque année à partir de 2006 dans la lutte contre le changement climatique aurait suffi à atténuer fortement ses effets.

L'OCDE a également publié en 2008 un rapport² sur l'état des recherches qui tentent d'établir les coûts de l'inaction face à la pollution de l'air et de l'eau, face au changement climatique, aux accidents industriels et catastrophes naturelles liées à l'environnement, et dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.

Le constat est sans appel : il est bien moins coûteux d'investir et d'agir dès maintenant que de ne rien faire et de subir les conséquences sanitaires, économiques, sociales et environnementales de la crise écologique.

Les objectifs politiques et le rôle de la France

Le rôle que la France doit jouer à l'échelle internationale, européenne et nationale est important et les efforts consentis jusqu'à présent doivent être véritablement renforcés.

A l'échelle nationale, la France doit s'engager dès aujourd'hui dans la transition écologique et changer de modèle économique (production, consommation, échanges) afin de répondre aux enjeux majeurs de pollution de l'air, de l'eau et des sols, de lutte contre l'artificialisation, de protection et de reconquête de la biodiversité et de protection de la santé humaine. Elle devra en particulier s'attacher à définir de nouveaux modèles permettant de satisfaire les besoins en consommant moins de ressources et en générant moins de rejets et de déchets, et à rechercher et promouvoir la sobriété (et non la frugalité). Dans un premier temps, il paraît essentiel que les aides et subventions publiques portant atteinte à l'environnement soient clairement remises en cause.

Les efforts à fournir par exemple en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire français restent substantiels dans tous les secteurs. Si l'on entend souvent dire que la France est une bonne élève ayant baissé significativement ses émissions de GES, ce constat est en réalité erroné. En effet, la diminution des émissions de GES en France est en partie due à la crise (contraction de la production et de la consommation) et pas exclusivement à l'effort consenti par les émetteurs. On observe également des émissions en hausse dans le secteur des transports, le résidentiel et le tertiaire. En outre, les émissions importées ne sont pas prises en compte dans le calcul. En

¹ L'inaction est entendue comme maintien des politiques existantes et absence de nouvelles mesures supplémentaires de protection de l'environnement. Les coûts de l'inaction recouvrent les coûts financiers directs de l'inaction associés à la dégradation de l'environnement (dépenses liées aux actions correctrices et de remise en état, les coûts des services de santé publics et privés et les dépenses de prévention privées), les coûts indirects (coûts de l'appauvrissement des ressources et de la dégradation de l'environnement, comme la perte de productivité agricole, et les coûts de ces dégradations sur certains marchés connexes comme par exemple le marché de l'immobilier) et la perte de valeurs d'usage de l'environnement (coûts marchands associés aux douleurs et aux souffrances par exemple).

² OCDE, *Coûts de l'inaction sur des défis environnementaux importants*, 2008.



réalité, « si on ajoute [à la baisse de 7% des émissions de GES en France entre 2000 et 2010] les émissions incorporées dans les produits importés, tout en enlevant les émissions incorporées dans les biens exportés et destinés à la consommation étrangère, alors (...) la France a augmenté ses émissions de CO₂ de 15% au total sur la même période »³.

En outre, certains défis devront être relevés en ce qui concerne l'articulation des trois sortes de capital humain, productif et naturel, avec par exemple une structure de formation initiale et continue intégrant la transition écologique au sein des enseignements généralistes et professionnels (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui), ainsi qu'une R&D et des investissements également massivement orientés vers la transition écologique et énergétique.

A l'échelle européenne, la France doit s'efforcer de jouer un rôle moteur pour l'unification des politiques environnementales, énergétiques et climatiques ainsi que pour l'élaboration et l'application de directives européennes ambitieuses. Elle devra également s'impliquer activement dans la révision de certaines directives afin de les rendre plus contraignantes et de permettre aux Etats-membres d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Elle devra enfin poursuivre son action contre le moins-disant social et environnemental, en promouvant par exemple les mécanismes de taxes aux frontières permettant de favoriser et de stimuler l'action contre le réchauffement climatique et les actions en faveur de l'environnement dans les pays extérieurs à l'UE. Les aides européennes portant atteinte à l'environnement devront elles aussi être rapidement remises en question. De plus, les politiques communautaires comme la PAC devront être conditionnées à des pratiques écologiquement vertueuses.

A l'échelle internationale, la France devra témoigner d'un engagement volontariste en matière de politiques publiques en faveur de la transition écologique et énergétique. Elle accueillera en particulier la Conférence des parties sur le Climat en 2015 et, dans cette perspective, devra faire preuve d'exemplarité en matière de lutte contre le changement climatique afin d'inciter les Etats-Unis et la Chine, entre autres, à s'engager dans des accords de réduction des émissions de GES réellement ambitieux. Faute de quoi, c'est bien la crédibilité de la France vis-à-vis des autres nations qui sera amoindrie.

Les instruments économiques et sociaux au service de la transition écologique

- ***La nécessaire mobilisation articulée de l'offre et de la demande***

Une des erreurs commises dans les années 1990 à l'échelle européenne a consisté à penser que si l'on faisait évoluer l'offre de biens, par le biais de programmes de soutien à l'éco-conception par exemple, nous parviendrions à réduire significativement les impacts sur l'environnement des activités marchandes. Or, cela n'a pas fonctionné et, pire, dans certains cas cela a pénalisé des entreprises volontaires qui ont vu leurs chiffres de vente diminuer. Un tel échec est lié au manque de coordination entre les actions en faveur de comportements de production écologiquement responsables et la sensibilisation de la demande aux enjeux écologiques, sociaux et sanitaires liés aux comportements d'achat.

³ Réseau Action Climat-France, *Les émissions importées, le passager clandestin du commerce mondial*, 2013, p. 5.



Autrement dit, il aurait fallu impulser simultanément deux dynamiques complémentaires : produire autrement et consommer mieux.

Nous devons donc désormais agir simultanément sur l'offre et sur la demande de biens. Concernant la demande, il s'agit de cibler et aider toutes les catégories de la population, à commencer par les plus populaires (les plus nombreuses) qui paient plus cher à l'usage des produits de moindre qualité et à courte durée de vie et qui ont un accès restreint aux denrées alimentaires de bonne qualité (ceci ayant un impact non négligeable sur la santé publique). Agir sur la demande permettra de faire évoluer l'offre et d'enclencher une interaction vertueuse entre offre et demande.

Il s'agit donc de définir une stratégie pragmatique qui permette d'articuler la mobilisation de l'offre (soutien à l'investissement, généralisation d'un système discriminant de REP⁴, formation, appels d'offres, etc.) avec celle de la demande (affichage environnemental, programme d'éducation populaire à la consommation soutenable⁵ à l'instar par exemple des « Espaces Infos Energie » qui fonctionnent plutôt bien dans les territoires, etc.).

- ***Utiliser plutôt que posséder, réparer plutôt que jeter***

L'objectif est de parvenir à produire et consommer en réduisant de manière absolue la prédation de ressources naturelles et les émissions de rejets. Cela nous conduit directement à la recherche de stratégies permettant d'accroître considérablement la productivité des ressources naturelles (par exemple pour atteindre le « facteur 4 », c'est-à-dire la division par 4 de nos émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à leur niveau de 1990).

L'économie réelle apporte déjà des solutions en la matière, comme l'auto-partage, la location de matériel, la réparation des PC et des téléphones portables, le rechargement des cartouches d'encre, la vente d'un service de pneus facturé aux kilomètres parcourus, etc. Ces activités se développent de plus en plus en France, mais demeurent marginales et surtout peu visibles. Signalons l'exemple des Ateliers du Bocage qui procèdent à la réparation de téléphones portables et de PC et qui sont pionniers dans leur domaine mais restent peu connus du grand public.

Si l'économie de la fonctionnalité, de la réparation et du réemploi a de beaux jours devant elle, elle a pour le moment du mal à se développer massivement dans nos sociétés. Il faut dès lors faire connaître ces initiatives au grand public et les multiplier. Il est également nécessaire d'aider le consommateur à faire le lien entre ses choix de consommation et leurs implications écologiques et l'aider à identifier les autres voies possibles pour une consommation durable et responsable (et souvent plus économique).

⁴ REP : Responsabilité élargie du producteur

⁵ En particulier, il faut déployer de la pédagogie pour faire comprendre qu'un bien qui coûte moins cher à l'achat coûte souvent plus cher à l'usage (consommation énergétique accrue, pannes plus fréquentes, etc.) et est beaucoup plus impactant pour l'environnement et l'emploi local (produits souvent importés, par exemple de Chine, exonérés des réglementations environnementales et de la protection des travailleurs en vigueur en Europe).



Pour parvenir à produire et consommer en réduisant la prédation de ressources naturelles et les émissions de rejets, il est dès lors essentiel d'appréhender toutes les étapes de la production (conception, fabrication, distribution) avec celle de la consommation (acquisition, utilisation, consommation). Pour chacune de ces étapes, des actions sont à mettre en œuvre et la plupart sont sources d'activités économiques viables et d'emplois non délocalisables.

Penser la bonne articulation entre ces différentes étapes de la vie d'un produit peut alors permettre de déboucher sur des stratégies industrielles solides et pertinentes. A titre d'illustration, citons la société française Singer qui de tout temps s'est appuyée sur la conception et la fabrication d'un matériel de qualité et sur un réseau de réparateurs agréés dans tous les territoires (utilisation) : cette stratégie lui a permis de dominer la concurrence tout en conjuguant productivité des ressources (avec une durée de vie des machines assez longue) et emplois de proximité, avec son réseau de vendeurs et réparateurs de proximité.

Pour favoriser une utilisation optimale et durable des biens, il convient donc d'allonger leur durée de vie, d'encourager et de soutenir les activités de réparation, de maintenance et de dépannage et de faire œuvre de pédagogie à l'égard des producteurs et consommateurs.

- ***L'importance du signal-prix et de l'articulation des outils de politique publique***

Le signal-prix est un des leviers incontournables pour passer du discours aux changements de comportements de l'offre et de la demande. Il s'agit de modifier la structure des prix relatifs afin d'inciter les agents économiques à modifier leur processus de décision et donc à adopter des comportements plus vertueux en matière environnementale.

A titre d'exemple, renchérir le prix des énergies fossiles par le biais d'une taxe carbone a pour objectif de diminuer la demande pour ces énergies fossiles par le jeu des élasticités-prix (coefficients d'adaptation de la demande d'un bien à la variation du prix de ce bien), au profit des énergies non polluantes (énergies renouvelables) et au profit d'un effort de sobriété et d'innovation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés industriels ou agricoles par exemple.

Le signal-prix a vocation à orienter les choix des agents économiques vers des choix écologiquement vertueux et collectivement souhaitables, et permet d'agir simultanément sur les comportements d'offre et de demande de biens (en modifiant le coût de production et/ou le prix d'achat des biens).

L'instauration d'un signal-prix doit par ailleurs être clairement explicitée : il ne s'agit pas d'augmenter le prix de certains biens de manière opaque en comptant sur la main invisible pour rétablir un juste ordre des choses, mais bien d'expliquer pourquoi le prix de telles sources d'énergie ou de tels produits est en augmentation et comment il est possible de réorienter les choix et les pratiques de chacun. Un solide dispositif d'accompagnement aux changements de pratiques est donc indispensable : information, pédagogie, aides techniques et aides financières pour certaines catégories de ménages et certains secteurs.

Un signal-prix peut être instauré de deux manières : par la mise en œuvre d'une taxe ou d'une redevance ou bien par la mise en place d'un marché de quotas. Ces instruments ont



chacun des avantages et des limites et doivent être adoptés alternativement en fonction des produits et biens considérés, de la structure de la demande et de la manière dont se pose le problème écologique associé.

Un seul instrument économique ne saurait répondre à la multiplicité et à la complexité des enjeux auxquels nous sommes confrontés, et il va de soi que le signal-prix à lui seul ne saurait résoudre tous les problèmes. Nous devons donc privilégier l'articulation et la variété des instruments de politique publique à notre disposition (taxes, redevances, quotas, accords volontaires, normes, réglementation, éducation et sensibilisation), sans jamais perdre de vue l'objectif environnemental fixé et en veillant à ce que la justice sociale soit respectée.

- **Transition écologique et emplois**

Différentes études montrent que la transition écologique est intensive en emploi, en particulier la transition énergétique. Alliée au développement de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie circulaire, une telle transition pourrait entraîner la création nette d'emplois par nature non délocalisables et durables (davantage liés à des fonctions et des services qu'à la fabrication et à la vente de produits jetables et à obsolescence programmée).

La transition écologique va reconfigurer notre organisation sociale du travail. Il est ainsi nécessaire d'anticiper du mieux possible cette reconfiguration afin de mettre en place tous les mécanismes d'adaptation requis, à la fois pour les besoins des entreprises, ainsi que pour la protection de la population active et l'épanouissement des individus.

En temps de fort chômage, il est en particulier urgent d'identifier clairement les gisements d'emplois liés à la transition écologique, en définissant les nouveaux métiers et les nouvelles compétences clés ainsi que les besoins des acteurs économiques, afin de prendre les bonnes mesures pour exploiter ces opportunités et offrir à tous les travailleurs qui le souhaitent la possibilité de s'épanouir dans des secteurs d'activité porteurs de sens et d'avenir (y compris par le biais de la reconversion professionnelle). Outre les métiers créés par la transition écologique, c'est d'ailleurs l'ensemble des métiers qui doivent être « verdis ». Il est donc impératif d'utiliser et d'orienter tous les leviers disponibles en France notamment en matière de formation initiale et de formation continue.

FNE prône la mise en œuvre d'un **pacte de solidarité écologique pour l'emploi de tous**. Ce pacte doit mobiliser toutes les parties prenantes et susciter l'adhésion du plus grand nombre de citoyens autour de l'idée que la transition écologique constitue un projet de société porteur de sens et de valeurs et constitue un moyen de sortir des crises dans lesquelles nous nous trouvons actuellement (crises écologique, économique et sociale). Ce pacte doit se structurer autour d'axes forts :

- ✓ Programme de reconversion pour les salariés et entreprises impactées par la transition écologique (ex. : formation des travailleurs agricoles à la réduction des pesticides)
- ✓ Fonds affectés à des emplois aidés et au soutien à l'investissement pour les entreprises innovantes et en reconversion



- ✓ Programme de formation aux nouveaux métiers de la transition écologique : aides à la mise en place de nouveaux cursus de formation initiale et incitations visant à ce que les organismes de formation continue délivrent des formations axées sur la transition écologique (nouveaux métiers et extension de compétences).
- ✓ Développer les circuits courts et de proximité et valoriser les productions locales respectant l'environnement qui permettent de maintenir, voire de re-développer des activités dans les territoires ruraux et périurbains. Les enjeux liés à la trame verte et bleue peuvent constituer une base de réflexions.
- ✓ Développer les approches pluridisciplinaires et infléchir en conséquence les politiques d'embauche. En effet, les décisions en matière de transition écologique nécessitent des approches pluridisciplinaires nécessitant des personnes bien formées tant dans l'administration, que dans les entreprises et dans la société civile (notamment les APNE)
- ✓ Soutenir et sécuriser les emplois de la transition écologique existants et en particulier ceux des associations de protection de la nature et de l'environnement, lesquelles sont aujourd'hui en souffrance économique.
- ✓ Développer une approche territorialisée. Tous les territoires n'ont pas nécessairement les mêmes besoins (ex. : des territoires très ruraux vs des territoires très urbains). En parallèle, l'élaboration et/ou la mise en œuvre des différents schémas et plans territoriaux doit comporter un volet « emplois induits par le document de planification ».
- ✓ Penser si nécessaire la reconfiguration de notre organisation sociale du travail afin de garantir le droit de chacun à accéder à un emploi décent (en particulier en réfléchissant aux modalités d'un partage accru du temps de travail).

- ***La question de la dette et des dépenses publiques***

En premier lieu, il nous semble important de mettre l'accent sur les gains de la transition écologique et sur le fait qu'il ne faut pas focaliser uniquement sur son coût : la transition écologique ne se fera pas en pure perte ! Il y aura au contraire beaucoup de choses à inscrire à l'actif des politiques publiques. D'un point de vue strictement financier, la transition écologique permettra notamment de rééquilibrer notre balance commerciale (en grande partie grevée par nos importations en charbon, pétrole, gaz et carburants) ou encore d'alléger les coûts pour la société en matière de santé publique liés à la qualité de l'alimentation, de l'air, de l'eau, à l'exposition aux ondes et aux produits chimiques, etc. Mais les bénéfices de la transition écologique sont bien plus larges et conséquents, et dépassent de loin les simples analyses comptables en la matière. Il s'agit d'un véritable projet de société, porteur de sens et de bienfaits.

Par ailleurs, il est crucial et urgent de mettre fin aux subventions nuisibles à l'environnement afin de retrouver des marges de manœuvre pour financer la transition écologique. A titre d'exemple, l'avantage fiscal accordé au diesel constitue un manque à gagner pour l'Etat de 7 milliards d'euros par an, alors même que l'utilisation massive du gazole entraîne par ailleurs



des coûts sanitaires très importants, supportés par notre système de sécurité sociale. Supprimer cet avantage fiscal permettra donc à l'Etat de dégager des fonds importants pour financer la transition écologique et énergétique.

Enfin, il nous semble indispensable de mener une réforme globale de la fiscalité en France afin de retrouver un système fiscal juste, progressif et cohérent du point de vue écologique, et de réhabiliter ainsi le consentement à l'impôt qui constitue l'une des bases les plus solides de notre société et des valeurs qu'elle porte et défend à juste titre, au premier rang desquelles la solidarité.

Renforcer la gouvernance et le droit de l'environnement

- ***Systematiser la gouvernance à 5+1***

L'appropriation collective des réformes proposées par la puissance publique est une condition fondamentale de leur succès. Tant que les réformes seront imposées, parfois de manière opaque quant aux intérêts qu'elles servent ou sur la base d'une pseudo-concertation, les citoyens les remettront en cause, à juste titre ou non selon les cas.

De ce fait, il nous semble pertinent que les organisations représentatives de la société civile soient le plus possible impliquées dans la détermination des choix de politiques publiques retenus (par le biais de négociations et de démarches multicritères) ainsi que dans la gouvernance des structures mises en place pour remédier aux problèmes auxquels notre société est confrontée. Rappelons que ce sont des systèmes de gestion paritaire qui ont permis de mettre en place de façon durable le système de protection sociale dont la France s'enorgueillit à juste titre.

Concrètement, il serait utile que la politique de « gouvernance à 5 ou 6 » soit systématisée et non pas, comme aujourd'hui, cantonnée aux seules instances environnementales. Par exemple, il faudrait que les organisations environnementales représentatives puissent siéger au Conseil National de la Consommation ou au Conseil National de l'Industrie, ce qui n'est pas le cas alors qu'aujourd'hui les organisations patronales et syndicales siègent au Conseil National de la Transition Ecologique.

Par ailleurs, les éco-organismes sont aujourd'hui gérés par les entreprises et régulièrement agréés par l'Etat. Il serait logique qu'une « Autorité de la production et de la consommation soutenables » soit créée pour piloter politiquement la dizaine d'éco-organismes existants. Cette Autorité, composée des organisations de la société civile, aurait pour vocation de fixer les grandes orientations des éco-organismes.

- **Le droit de l'environnement ne doit pas devenir le bouc-émissaire de la crise : stop aux tentatives de démantèlement**

Différents groupes de pression laissent aujourd'hui croire que ce sont les politiques environnementales qui sont la cause de toutes leurs difficultés (la fronde contre l'écotaxe poids lourds en est le dernier exemple en date, alors même qu'elle n'était pas encore entrée



en vigueur). Les organisations d'employeurs plaident dès lors très souvent pour une dérégulation du droit de l'environnement alors même que les difficultés de certaines entreprises sont d'une nature absolument différente.

En effet, l'impasse économique à laquelle certains secteurs sont confrontés aujourd'hui n'est que le résultat du modèle économique en vigueur depuis des années et qui réside dans l'intensification des pratiques industrielles et agricoles, dans la recherche effrénée de la baisse des coûts de production, dans la spécialisation des territoires et les délocalisations massives et dans les circuits de production globalisés. L'impasse écologique et l'impasse économique vont d'ailleurs souvent de pair, comme c'est le cas en Bretagne qui connaît de graves problèmes de pollutions des sols et de l'eau.

Le droit de l'environnement ne doit donc pas être sacrifié à des intérêts particuliers qui prennent prétexte de la détresse réelle de certains territoires français pour obtenir une dérégulation accrue à leur profit exclusif.

A ce titre, les Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement doivent constituer le lieu d'une véritable concertation en faveur du renforcement du droit de l'environnement dans l'intérêt de tous, ce qui pour l'instant n'est pas le cas. Car modernisation ne signifie pas dérégulation, simplification ne signifie pas démantèlement. Le droit de l'environnement n'est pas une contrainte inutile et asphyxiante, contrairement à ce que certains veulent bien laisser entendre, il est au contraire le garant de notre avenir à tous et la France doit s'engager résolument dans sa consolidation.

- **Le principe de précaution : un principe d'action !**

Dans *Le principe responsabilité*, paru en 1979, Hans Jonas explique que désormais, plus notre puissance technique augmente, plus les conséquences de nos actes sont importantes, et plus notre savoir concernant les conséquences de nos actes devrait augmenter. Or, Jonas constatait déjà le fait, encore aujourd'hui avéré, que nous sommes ignorants au regard des conséquences involontaires et imprévisibles de nos actes.

Cette idée a mené Jonas à formuler le « principe de précaution ». Il s'articule autour de trois idées. Tout d'abord, l'idée que **la prévention ne suffit pas**. En effet, tant que les risques sont connus, nous sommes dans la prévention des risques. Mais le décrochage de la prévention vers la précaution se fait lorsque le risque n'est pas probabilisable, voire lorsque le risque n'est pas connu du tout. Nous devons alors impérativement reconnaître notre ignorance face à notre puissance technique, sous peine de nous mettre en danger, parfois très gravement.

Tout l'enjeu est donc de passer d'une maîtrise technique de la nature à une **maîtrise morale de notre maîtrise technique**. Il s'agit d'un décrochage de la technique vers l'éthique pour gérer notre rapport à la technique.

Jonas instaure alors le principe de précaution, qui n'est pas un principe d'abstention, comme beaucoup le disent, mais bien un **principe d'action en l'absence d'une information suffisante**. Il s'agit, non pas de ne rien faire, mais au contraire d'agir – c'est-à-dire de décider – en l'absence de certitude scientifique.

Le principe de précaution est inscrit en droit français depuis 1995 dans l'intérêt général de la population et dans la Constitution depuis 2005 : protégeons-le.